

S.D.I.S.

Service Départemental d'Incendie et de Secours de Saône-et-Loire

Extrait du registre des Délibérations

Séance du 13 décembre 2017

Délibération n° 2017-53

Évolution des ressources et des charges prévisibles du S.D.I.S. pour l'année 2018

Membres du CA.SDIS en exercice	:	25
Présents à la séance	:	23
Pouvoir	:	1
Nombre de votants	:	24
Quorum	:	13
Date de la convocation	:	30 novembre 2017
Affichée le	:	30 novembre 2017
Procès-verbal affiché le	:	

L'an deux mille dix-sept, le treize décembre à quatorze heures trente, les membres du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Saône-et-Loire se sont réunis, sur convocation de son Président en application de l'article L 1424-28 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de M. André ACCARY, Président du Conseil d'Administration.

Etaient présents :

M. André ACCARY, Mme Catherine AMIOT, M. Jean-Claude BECOUSSE, Mme Colette BELTJENS,
Mme Marie-Christine BIGNON, M. Frédéric CANNARD, Mme Carole CHENUET,
M. Maurice COCHET, M. Jean-Michel DESMARD, Mme Catherine FARGEOT,
Mme Marie-Thérèse FRIZOT, Mme Violaine GILLET, Mme Dominique LANOISELET,
M. Jean-Paul LUARD, Mme Édith PERRAUDIN, Mme Virginie PROST, M. Sébastien RAGOT,
M. Jacky RODOT, M. Bertrand ROUFFIANGE, Mme Françoise VERJUX-PELLETIER,
M. Jean-Yves VERNOCHE

Suppléances :

M. Pierre BERTHIER était suppléé par M. Lionel DUPARAY
M. Louis PONCET était suppléé par M. François BONNETAIN

Excusés :

Mme Mathilde CHALUMEAU, non suppléée M. Jean-Claude LAGRANGE non suppléé

Pouvoir :

M. Jean-Claude LAGRANGE a donné pouvoir à M. Jean-Paul LUARD

Secrétaire de séance : Mme Catherine AMIOT

M. le Président André ACCARY, rapporteur, donne lecture des dispositions suivantes :

Les S.D.I.S. ont vu leur organisation évoluer à de nombreuses reprises par le biais de textes législatifs et réglementaires. Pour ne citer que les principales étapes, trois lois fixent l'organisation et le fonctionnement actuels des S.D.I.S. :

- ☞ La loi du 3 mai 1996 instituant la départementalisation des S.D.I.S.
- ☞ La loi du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité.
- ☞ La loi du 13 août 2004 relative à la modernisation de la sécurité civile.

À ce jour, plusieurs points clés sont affirmés :

- ☞ Le statut des S.D.I.S. en tant qu'établissement public autonome est conforté.
- ☞ Dans le domaine de la sécurité civile, grande politique régaliennne, l'État est garant de la cohérence au niveau national et en définit la doctrine.
- ☞ **Le financement des S.D.I.S. dépend essentiellement des collectivités locales.**
- ☞ Depuis 2004, l'influence de l'Assemblée Départementale a été confirmée avec d'une part, la présidence du S.D.I.S. revenant de droit au Président du Conseil Départemental, d'autre part, **l'Assemblée Départementale qui détermine sa participation annuelle au vu d'un rapport sur l'évolution prévisible des ressources et des charges du S.D.I.S.**, et enfin la mise en place d'une convention pluriannuelle entre le Département et le Service Départemental d'Incendie et de Secours.

En tant qu'établissement public autonome, le Conseil d'Administration du S.D.I.S. vote annuellement son budget.

Le financement du S.D.I.S. repose essentiellement sur la contribution des Communes et E.P.C.I. d'une part, et sur la participation du Département d'autre part.

Un rapport portant sur l'évolution des ressources et des charges prévisibles pour l'année suivante doit être adopté par le Conseil d'Administration du S.D.I.S. afin que le Département puisse déterminer sa participation au financement du S.D.I.S. C'est aussi l'occasion de donner aux élus une lisibilité pour l'avenir, dans une dimension plus large que celle financière.

PRÉAMBULE

L'année 2017 est la première année d'exécution de la quatrième convention triennale signée avec le Département et entérinée par délibération n° 2016-39 du 8 décembre 2016. Le budget primitif 2017 a donc été conditionné par les orientations actées dans cette convention.

Ainsi, le S.D.I.S. s'est engagé à contenir la participation du Département à hauteur du montant de 2016 pour les années 2017 et 2018 (14 700 K€), avec une hausse en 2019 (15 000 K€). Il y parvient grâce à une gestion maîtrisée de ses dépenses, en matière de continuité de service, tout en veillant à maintenir la qualité des secours. Il faut, en effet, rappeler que l'évolution des contributions des communes et des E.P.C.I. est limitée à celle de l'inflation (article L.1424-35 du C.G.C.T. et Délibération 2011-36 du S.D.I.S.), alors que la participation du Département est négociée.

Les perspectives d'évolution des charges générales qui ont servi de base à l'élaboration de la convention n° 4 s'appuient sur des éléments prévisibles et mesurables, comme notamment l'évolution de certaines charges de gestion courante, la vision des charges de personnels, des frais financiers, des amortissements...

Enfin, au-delà de la simple définition de l'évolution de la participation du Département au profit du S.D.I.S., la convention est un véritable outil de politique publique qui acte les investissements stratégiques à venir, grâce à la collaboration du Département.

Il s'agit donc d'étudier les charges à ce jour prévisibles pour 2018, puis ensuite les ressources, en comparaison avec les prévisions de la convention n° 4, afin de déterminer la participation du Département pour l'année 2018.

Les grandes orientations qui préfigurent le budget 2018 sont données ci-après.

I - L'ÉVOLUTION PRÉVISIBLE DES CHARGES POUR 2018

1. LES CHARGES DE FONCTIONNEMENT

OBJECTIF 1 - Réduire les charges à caractère général par la poursuite de la maîtrise des coûts.

1.1 - Les charges à caractère général

Pour réussir à tenir le cap fixé dans la convention n° 4 (contenir la participation du Département au titre de la continuité du Service, à hauteur de celle de 2016, pour 2017 et 2018, avec une amorce de hausse à partir de 2019), il est nécessaire d'étudier toutes les pistes d'optimisation.

Également, la délibération n° 2016-28 du 4 juillet 2016 définit la stratégie politique du S.D.I.S. pour les années à venir résultant d'une activité en hausse constante et dans un contexte financier contraint. Elle donne un cap en matière de charges à caractère général pour ramener ces dernières, à l'horizon 2020, aux environs de 5.000 K€. Ce cap est maintenu et, pour 2018, ce chapitre budgétaire serait réduit à 5.110 K€. **Cette maîtrise des charges à caractère général, de façon raisonnée et raisonnable, permet donc de dégager des marges de manœuvre.**

Pour 2018, comme en 2017, cette masse a été décomposée en plusieurs postes afin de pouvoir comparer ce qui est comparable (dépenses structurelles) et d'identifier les dépenses conjoncturelles :

1.1.1 – Les dépenses structurelles

- ☞ Les divers postes des dépenses générales - hors fluides énergétiques et éléments conjoncturels - seraient de l'ordre de 3.371 K€, soit une baisse moyenne de 2 % grâce à une politique de maîtrise de coûts.
- ☞ Le poste des fluides énergétiques, avec une évolution différenciée selon leur nature, serait de 1.450 K€, soit une hausse moyenne de 2 % due à l'augmentation des taxes et du prix de l'énergie.
- ☞ La politique des logements par nécessité absolue de service ayant trouvé un terme au 30 juin 2016, le budget du S.D.I.S., en 2018, n'aura à prévoir que des charges résiduelles liées à la location à l'O.P.A.C. de bâtiments pour le C.I. de BLANZY et à des taxes et impôts fonciers. Pour 2018, seuls 17 K€ seraient donc nécessaires, contre 33 K€ en 2017.

1.1.2 – Les dépenses conjoncturelles

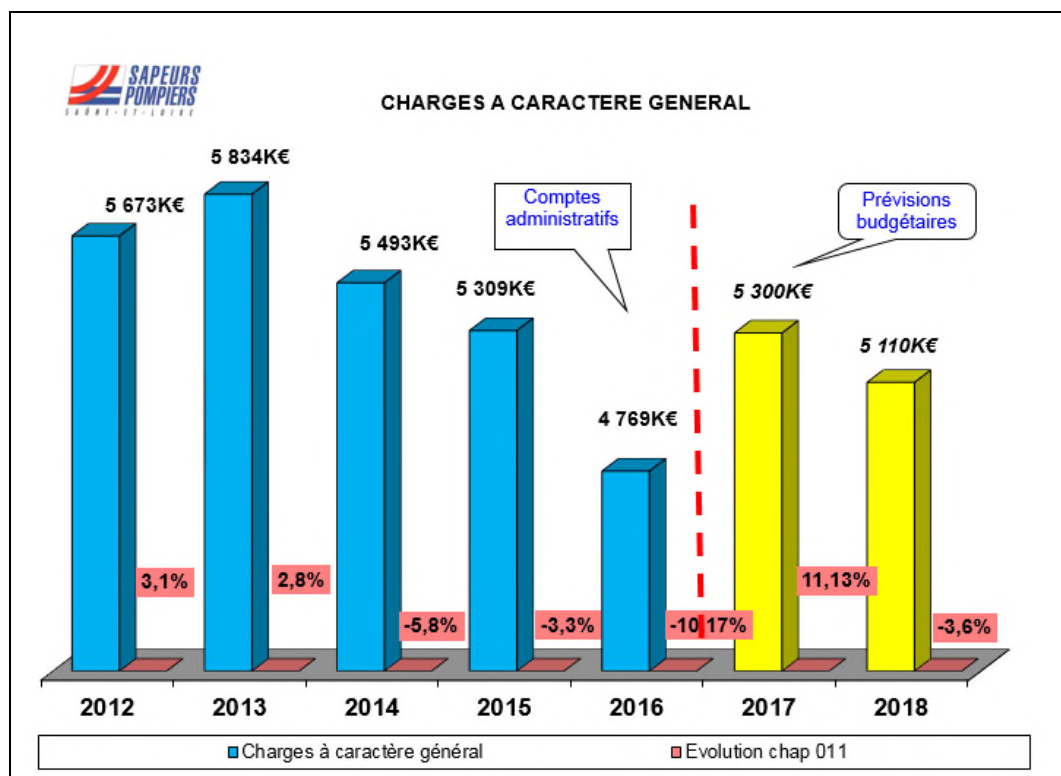
Ces dépenses ont été conséquentes en 2017, avec la première tranche de visite décennale des grandes échelles (130 K€), le lancement de la politique de rajeunissement des pneumatiques (187 K€) et la mise en œuvre du Schéma Directeur du Système d'Information -S.D.S.I. - (78 K€). Avec des montants moins importants, ces trois politiques se poursuivront en 2018 pour un total de 271 K€ :

- ☞ Une visite décennale pour une grande échelle est de nouveau programmée en 2018. Cette opération consiste en une vérification approfondie de tous les éléments de cette super structure. Le coût de ces opérations de contrôle avait été estimé à 130 K€. Elle sera financée, en 2018, par des provisions qui ont été réalisées en 2013 et 2014.

- ☞ Conformément à la délibération 2015-47, la politique d'acquisition et de maintenance des pneumatiques représentera une charge financière de 75 K€.
- ☞ Pour la mise en œuvre du S.D.S.I. déjà évoquée ci-dessus, des crédits seraient prévus à hauteur de 66 K€, qui pourraient être réajustés en fonction de la capacité à réaliser du service Informatique.

Dans ces conditions et globalement, cette catégorie de charges à caractère général passerait de 5.300 K€ au B.P. 2017, à 5.110 K€ au B.P. 2018, soit une diminution de 190 K€ ou 3,6%. Ces charges pourraient être réparties comme suit :

Dépenses de Fonctionnement	Budget 2017	Prévisions 2018	Evolutions	
011 Charges à caractère général - TOTAL	5 300 000	5 110 000	-190 000	-3,6%
<i>Continuité du Service (sauf fluides énergétiques, visite échelle, pneumatiques & logements)</i>	3 448 500	3 371 700	-76 800	-2,2%
<i>Fluides énergétiques</i>	1 423 000	1 450 000	27 000	1,9%
<i>Logements (loyers+ charges diverses)</i>	33 000	17 300	-15 700	Politiq dép
<i>Politique pneumatiques</i>	187 500	75 000	-112 500	Politiq dép
<i>Mise en œuvre du S.D.S.I.</i>	78 000	66 000	-12 000	Politiq dép
<i>Visite décennale grande échelle + visites annuelles obligatoires</i>	130 000	130 000	0	Reprise sur provision



OBJECTIF 2 – Gérer avec efficacité la ressource au regard de la charge opérationnelle et fonctionnelle croissante.

1.2 - Les charges de personnels

Après une période de maîtrise des effectifs de 2010 à 2013 dans le contexte de la crise financière de 2009 et du déploiement du réseau radio A.N.T.A.R.E.S. (suppression du poste de stationnaire dans les C.I.S.), les années 2014 et 2015 ont connu une hausse conséquente de la masse salariale, due principalement à l'application de la directive européenne du 4 novembre 2003 sur le temps de travail des S.P.P.

En 2016, la prévision de hausse des charges de personnel a largement été remise en cause du fait d'éléments exogènes. D'une part, le Service a différé le remplacement de certains départs, au regard des contraintes budgétaires rencontrées par les financeurs du S.D.I.S., liées à la baisse des dotations de l'Etat. D'autre part, le changement de mode de financement de la Prestation de Fidélisation et de Reconnaissance (P.F.R.) des S.P.V. a eu pour conséquence une forte réduction de la dépense liée à l'avantage retraite des S.P.V. Globalement, ces évolutions en cours d'exercice ont généré une baisse importante de la masse salariale.

S'agissant de la prévision de l'exercice 2017, il était prévu une baisse par rapport au budget prévisionnel 2016 de 0,8 %, compte tenu de la poursuite de la politique engagée en 2016 et des mesures nationales influant sur les traitements et le volontariat. Or, les économies générées sur 2016 ont produit une réalisation de la masse salariale 2016 bien inférieure à la prévision 2016. De fait, la prévision du montant des charges de personnels pour 2017 a connu une hausse de 2,7 % par rapport à la réalisation 2016.

Pour 2018, la masse salariale intègre une augmentation des effectifs des personnels permanents, ainsi que les hausses liées à la gestion des carrières ; par ailleurs elle prend en compte la baisse des dépenses concernant la gestion des volontaires, à savoir :

1.2.1 Dépenses de personnels permanents S.P.P. et P.A.T.S.

- ☞ Effectifs : la création de trois postes et le dégel de treize postes en rapport avec l'évolution de l'organisation, engagée en 2017, impacte à la hausse de façon conséquente la prévision de masse salariale pour 2018.

En effet, au regard de la hausse de l'activité opérationnelle et de la charge fonctionnelle croissante, le S.D.I.S. a dû s'engager dans le renfort des équipes en place en utilisant tous les postes inscrits au tableau des effectifs. Ainsi, cinq hommes du rang ont été recrutés pour renforcer les C.I.S. d'AUTUN, TOURNUS, LOUHANS, PARAY-LE-MONIAL et DIGOIN. Les groupements fonctionnels ont également été épaulés. Enfin, compte tenu de la lourdeur de la formation des officiers S.P.P., un vivier de trois lieutenants a été constitué pour venir couvrir les postes vacants à l'issue de leur formation. Par ailleurs, le poste de Colonel, gelé depuis le départ en retraite du Colonel MARLOT, serait rebudgétisé.

- ☞ Effet noria : le turn-over résultant du remplacement des agents partant en retraite par des personnels plus jeunes induit une diminution de la masse salariale.
- ☞ Carrières : prise en compte de l'effet G.V.T. (Glissement-Vieillesse-Technicité) ; s'agissant de l'impact à la hausse inhérent à la revalorisation des grilles indiciaires de certaines catégories d'agents en raison de l'accord national sur les Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations (P.P.C.R.), le calendrier de mise en œuvre de cet accord P.P.C.R. sur 2018 sera différé d'une année.
- ☞ Réglementation activités de spécialité : la réforme de la réglementation concernant la spécialité "formation" va générer une dépense liée à l'indemnisation des agents.

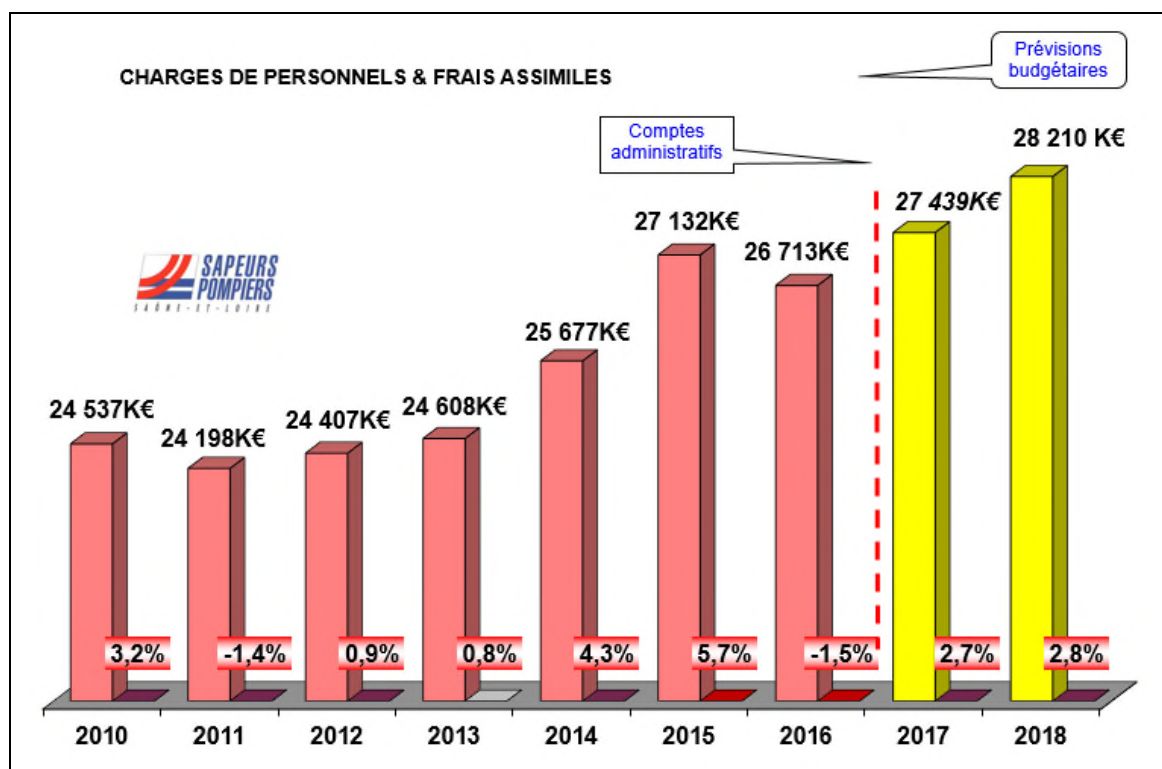
1.2.2 Dépenses inhérentes au volontariat

☞ Indemnisation horaire des S.P.V. : baisse des remboursements forfaitaires des indemnités horaires des S.P.V. des C.P.I. conventionnés, suite à régularisation comptable des rattachements.

☞ Avantages retraites des S.P.V. :

- Allocation de vétérance : fin de la hausse liée à l'alignement sur une période de 5 ans de l'allocation de vétérance des S.P.V. sur l'allocation de fidélité ; prévision à la baisse des crédits concernant l'allocation de vétérance, compte tenu de leurs montants surestimés en 2017.
- Contribution à la N.P.F.R. (Nouvelle Prestation de Fidélisation et de Reconnaissance) : la modification du mode de financement de la P.F.R. limite la contribution du S.D.I.S. pour une troisième année consécutive.

Dans ces conditions, le chapitre des dépenses de personnel passerait de 27.439 K€ au B.P. 2017, à 28.210 K€ au B.P. 2018, soit une augmentation de 771 K€ ou 2.81 %.



1.3 - D'autres charges de fonctionnement

OBJECTIF 3 – Poursuivre, autant que faire se peut, la maîtrise de l'endettement grâce à des subventions d'équipement du Département et ainsi alléger les charges financières.

1.3.1 Les charges financières

Ces dépenses correspondent au paiement des intérêts des emprunts réalisés par le S.D.I.S. 71. Figurent également sur ce poste la part de ceux correspondant aux emprunts réalisés pour les équipements structurants et qui sont supportés in fine par le Département, avec la répartition ci-dessous :

Simulations au 07/11/2017 Nature de la dette	Intérêts et frais financiers pour 2018
Continuité du service et I.C.N.E.	80 K€
Immobilier structurant 1 & 2	407 K€
Total	487 K€



Il convient de noter, pour cette année 2018, une légère hausse par rapport aux prévisions de 2017 qui est due à l'augmentation des taux d'intérêts relatifs au Swap pour un emprunt du plan IMMO 1.

Compte tenu des fluctuations et des effets qu'elle engendre, cette simulation sera actualisée pour la présentation du budget primitif de 2018. Les frais financiers seraient donc, avec une simulation en date du 7 novembre 2017, de 487 K€ pour 2018, contre une prévision de 509K€, en 2017 soit une diminution de 22 K€ ou 4 %.

À souligner ici, la participation volontariste du Département au financement du S.D.I.S. par l'apport de subventions d'équipement. Ceci évite au S.D.I.S. de recourir à l'emprunt et contribue grandement à l'allègement des charges financières.

1.3.2 Les autres charges

Les charges de gestion courante correspondent notamment aux brevets et licences, indemnités des Élus et subventions aux associations. Elles sont maintenues à hauteur de 310 K€.

Les charges exceptionnelles sont maintenues à hauteur de 20 K€.

Enfin, les prévisions de **dépenses imprévues** passeraient de 1 422 K€ à 726 K€, dans la mesure où la stratégie développée dans le présent rapport serait validée.

1.3.3 Les dotations aux provisions

Elles sont constituées pour faire face à d'éventuelles dépréciations de créances à hauteur de 30 K€. Imposée par la M 61 et liées à d'importants restes à recouvrer, ces provisions servent la sincérité du budget en anticipant les éventuelles défaillances des créanciers, notamment des bénéficiaires d'interventions payantes (destruction de nids de guêpes,).

1.3.4 Les amortissements

OBJECTIF 4 – Stabiliser les amortissements par un judicieux calibrage des investissements.

Ce sont des mouvements d'ordre entre sections, dont l'une des caractéristiques principales est l'absence de décaissement. Ils correspondent à la mesure de la dépréciation des biens acquis en investissement. Ils concourent au financement des investissements récurrents par le biais de mouvements d'ordre (sans décaissement).

Suite à une politique conséquente de remise à niveau des biens destinés à l'activité opérationnelle et malgré une neutralisation de l'amortissement des biens immobiliers (bâtiments), ce poste est devenu conséquent. Il pèse fortement sur la section de fonctionnement, malgré un allongement des durées d'amortissement des gros équipements au maximum des possibilités réglementaires.

Pour 2018, les volumes des mouvements d'ordre enregistrés en dépenses et recettes de fonctionnement seraient les suivants :

Mouvements ORDRE	DEPENSES		RECETTES	
	CA 2017	BP 2018	CA 2017	BP 2018
Total Dépenses & Recettes d'ordre	4 651 K€	4 530 K€	1 764 K€	1 775 K€
<i>Amortissements</i>	4 651 K€	4 530 K€	1 306 K€	1 322 K€
<i>Quote-part des subventions transférées</i>			458 K€	453 K€
Amort. NET	2 887 K€	2 755 K€		

Il peut être noté une certaine stabilité par rapport à 2017.

1.4 - Synthèse sur les dépenses de fonctionnement

Le tableau détaillé des dépenses de fonctionnement figure en annexe 1.

L'action du S.D.I.S. 71 est caractérisée par une maîtrise globale des dépenses de fonctionnement courant, tant sur les dépenses à caractère général que sur les dépenses de personnels.

Aussi, grâce à des efforts quotidiens et à l'anticipation d'un ensemble de nouvelles mesures, les prévisions de **dépenses de gestion des services** de 2018 seraient de 33.630 K€. Ces dépenses de gestion augmenteraient donc de 581 K€, ou 2 %.

Les dépenses réelles qui prennent en compte ces différents éléments, et notamment les frais financiers, seraient de 34.892 K€, et seraient en diminution, par rapport à celles de 2017, de 107 K€ ou 0,1 %.

Dans ces conditions, la section de fonctionnement diminuerait globalement, par rapport au budget de 2017, de 277 K€ (- 0.1 %), pour un nouveau montant de 39.423 K€ en 2018, contre 39.700 K€ en 2017.

1.5 - Éléments de comparaison

Que ce soit pour les charges ou les ressources, des comparaisons sont faites avec d'autres services d'incendie et de secours similaires à celui de la Saône-et-Loire.

La constitution de ce panel significatif résulte d'un travail réalisé, en 2008, par le Cabinet François LAMOTTE pour la présentation du bilan de la première convention signée avec le Département.

Panel de S.D.I.S. comparables	Population départementale D.G.F.	D.R.F. K€	D.R.F. €/Habitant	Dép. Personnels K€	Dép. Personnels €/Habitant	Charges Générales K€	Charges Générales €/Habitant
	2017	2017	2017	2017	2017	2017	2017
S.D.I.S. - DOUBS - 25	549 155	43 159,0	78,6	35 341,0	64,4	6 505,0	11,8
S.D.I.S. - EURE - 27	617 372	33 240,6	53,8	26 645,6	43,2	5 718,3	9,3
S.D.I.S. - INDRE-ET-LOIRE - 37	603 924	37 269,0	61,7	29 604,0	49,0	6 436,0	10,7
S.D.I.S. - MARNE - 51	577 285	33 524,0	58,1	27 637,0	47,9	5 564,1	9,6
S.D.I.S. - SAÔNE-ET-LOIRE - 71	578 517	35 000,0	60,5	27 439,0	47,4	5 300,0	9,2
S.D.I.S. - SARTHE - 72	598 253	31 436,0	52,5	25 360,0	42,4	5 486,0	9,2
S.D.I.S. - SOMME - 80	583 641	41 313,0	70,8	34 422,0	59,0	5 876,0	10,1
Moyenne			62,3		50,5		10,0

Panel de S.D.I.S. comparables	Population départementale D.G.F.	Amort. K€	Amort. €/Habitant	Frais Financiers K€	Frais Financiers €/Habitant
	2017	2017	2017	2017	2017
S.D.I.S. - DOUBS - 25	549 155	4 191,0	7,6	654,0	1,2
S.D.I.S. - EURE - 27	617 372	3 328,0	5,4	663,1	1,1
S.D.I.S. - INDRE-ET-LOIRE - 37	603 924	5 043,0	8,4	917,0	1,5
S.D.I.S. - MARNE - 51	577 285	3 760,0	6,5	140,0	0,2
S.D.I.S. - SAÔNE-ET-LOIRE - 71	578 517	4 700,0	8,1	509,0	0,9
S.D.I.S. - SARTHE - 72	598 253	5 360,0	9,0	300,0	0,5
S.D.I.S. - SOMME - 80	583 641	5 600,0	9,6	830,0	1,4
Moyenne			7,8	573,3	1,0

2. LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

OBJECTIF 5 – Prendre en compte les impacts financiers des programmes stratégiques.

2.1 - Dépenses stratégiques

La démarche stratégique, dont le but est de garantir la distribution des secours, repose sur un objectif majeur qui va conditionner l'élaboration de prévisions budgétaires pour 2018 : poursuivre les engagements pris concernant les grandes politiques publiques définies par le Conseil d'Administration du S.D.I.S. dans les précédentes conventions, et/ou autres délibérations prises ou à venir.

2.1.1 Les acquisitions de véhicules (plan VÉHICULES 3)



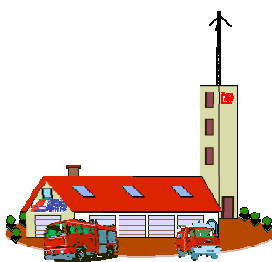
Deux programmes ont déjà été consacrés à des acquisitions de véhicules. Un troisième, matérialisé budgétairement par une autorisation de programme n° 2017-01, a été lancé par délibération 2017-14 et modifié par délibérations 2017-35 et 2017-46.

Le financement des crédits de paiement de ce programme est notamment assuré par la participation "continuité de service" versée par le Département.

Les crédits de paiement annuels de ce plan peuvent être résumés comme suit :

2017	2018	2019	TOTAL
2.025 K€	2.175 K€	1.850 K€	6.050 K€

2.1.2 Poursuite du plan immobilier structurant N° 2 (plan IMMO 2, recalé avec les reports sur 2018)



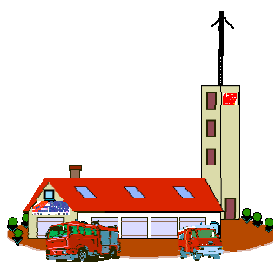
IMMO 2

En 2013 et pour un volume de 6.015 K€ sur 5 ans, un second programme immobilier structurant (IMMO 2) a été engagé. Depuis, ce plan a subi des modifications dont la dernière porte son montant à 5.708 K€ et le prolonge jusqu'en 2018 (cf. délibération 2017-12). Les crédits de paiement du plan IMMO 2 reportés sur 2018 visent notamment à la construction du C.I. de la Haute-Mouge et sont financés par le biais d'une subvention d'équipement versée par le Département au S.D.I.S.

Les crédits de paiement de ce plan peuvent être résumés comme suit :

2013	2014	2015	2016	2017	2018 (RAR 2017)	TOTAL
55 K€	141 K€	995 K€	1.682 K€	2.205 K€	630 K€	5.708 K€

2.1.3 Lancement du plan immobilier structurant N° 3 (plan IMMO 3)



IMMO 3

Le plan IMMO 3, en cours de réflexion lors de l'élaboration de la convention et désormais planifié sur 4 ans (2018 à 2021 inclus), va voir le jour en 2018 (cf. rapport présenté lors de cette séance). Il nécessitera une participation financière complémentaire du Département, comme prévu à l'article 2-2 de la convention de partenariat n° 4 signée le 27 janvier 2017, sans laquelle il ne pourrait être réalisé en totalité. Cependant cet effort concernera les années 2020 et 2021 donc la future convention n° 5.

2018	2019	2020	2021	TOTAL
250 K€	1.230 K€	2.022 K€	1.398 K€	4.900 K€

2.1.4 Les tenues d'intervention (continuité)



Le plan d'adaptation des tenues d'intervention (cf. délibération 2017-13) permet d'assurer la continuité de service en garantissant la sécurité des sapeurs-pompiers. En effet, ces tenues sont soumises à des dégradations prématurées en raison des conditions extrêmes dans lesquelles elles sont utilisées, ou à une obsolescence naturelle dans d'autres cas. Le financement de ce programme est assuré par la participation "continuité de service" versée par le Département.

Les prévisions résultant de la convention avec le Département sont les suivantes :

2017	2018	2019	TOTAL
400 K€	400 K€	450 K€	1.250 K€

2.1.4 Le Schéma Directeur des Systèmes d'Information (S.D.S.I.)



Le S.D.S.I. est, pour les prochaines années, la feuille de route concernant les systèmes d'information opérationnels et fonctionnels, intégrant la stratégie de l'organisation S.D.I.S. 71.

Il a été conçu pour permettre la prise en compte de variations de contexte et donne la capacité au S.D.I.S. 71 d'adapter le rythme de réalisation aux capacités de mise en œuvre.

Les prévisions de mise en œuvre de ce programme, sur les trois prochaines années, imputables à la section d'investissement, seraient les suivantes, sous réserve de la capacité à exécuter du service :

2017	2018	2019	TOTAL
261 K€	126 K€	154 K€	541 K€

Les volumes financiers pour 2018 des programmes d'équipements structurants, et sous réserve de modifications de ces programmes, seraient de :

Inscriptions budgétaires	2018
Les acquisitions de véhicules (VEHICULES 3)	2.175 K€
Le plan immobilier structurant N° 2 (IMMO 2)	630 K€
Le plan immobilier structurant N° 3 (IMMO 3)	250 K€
Les tenues d'intervention (CONTINUITÉ)	400 K€
Le schéma directeur des services d'information (S.D.S.I)	126 K€
Total	3 581 K€

2.2 - Dépenses récurrentes de continuité de service

OBJECTIF 6 – Mettre en place des politiques départementales visant à ajuster les investissements au juste besoin des centres.

Chaque année, le S.D.I.S. 71 procède à l'acquisition de biens destinés, d'une part, aux équipements nécessaires aux interventions - les petits matériels incendie et équipements de protection individuelle (P.M.I & E.P.I) - et d'autre part, aux équipements nécessaires à la continuité de service. Les montants présentés ci-dessous ont été fixés dans le cadre de la convention n° 4.

2.2.1 Les équipements nécessaires aux interventions (sauf véhicules & tenues interventions et tenues opérationnelles)

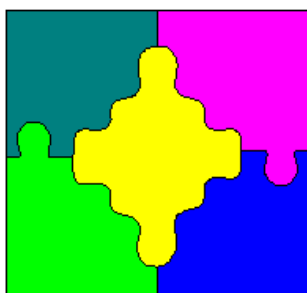
P.M.I. & E.P.I.



Dans cette rubrique figurent, hors dépenses d'habillement précitées, les petits matériels incendie, certains équipements spécifiques pour les équipes spécialisées, pour la santé, les appareils de respiration d'air individuels et les équipements qui en découlent.

Les crédits pour **2018** seraient de **290 K€**, contre 340 K€ en 2017.

2.2.1 Les autres équipements nécessaires à la continuité de service



Ici figurent toutes les dépenses d'investissement qui garantissent la continuité de service. Il s'agit notamment des acquisitions de matériels de transmission, d'informatique opérationnelle et fonctionnelle, des travaux de bâtiments non retenus dans le plan immobilier structurant, les mobiliers administratifs, les mobiliers pour les locaux de vie opérationnelle, ...

Les crédits pour **2018** seraient de **900 K€**, contre 1.000 K€, en 2017.

Chaque année, ces dépenses font l'objet d'une priorisation des besoins exprimés. Cette approche a permis de contenir le volume financier dédié à cette catégorie de biens, voire de le réduire.

Enfin, avant l'adoption du budget et dans une certaine mesure ne remettant pas en cause la sécurité, une certaine fongibilité budgétaire entre ces deux catégories de biens est potentiellement possible.

2.3 - Les autres dépenses d'investissement

2.3.1 Les dépenses financières consacrées au remboursement du capital de la dette

Elles seraient de 815 K€ en 2018, contre 877 K€ l'année précédente, soit une diminution de 62 K€.

Cette diminution est due au profil d'extinction de la dette des emprunts existants au 1^{er} janvier 2018 et au fait que le S.D.I.S. 71 n'a pas eu à recourir à l'emprunt en 2017, grâce à une subvention d'équipement de 500 K€ versée par le Département au cours de l'année.

2.3.2 Les autres dépenses

À noter également dans les autres dépenses financières, la deuxième année de remboursement du prêt à taux zéro (P.T.Z.), accordé, pour un montant de 730 K€, dans le cadre de la relance économique en 2015. Le tableau d'amortissement prévoit que ce prêt de 730 K€ soit remboursé sur 2 ans (2017 & 2018), avec des annuités de 365 K€.

Et enfin, des **dépenses imprévues** créditées à hauteur de 535 K€.

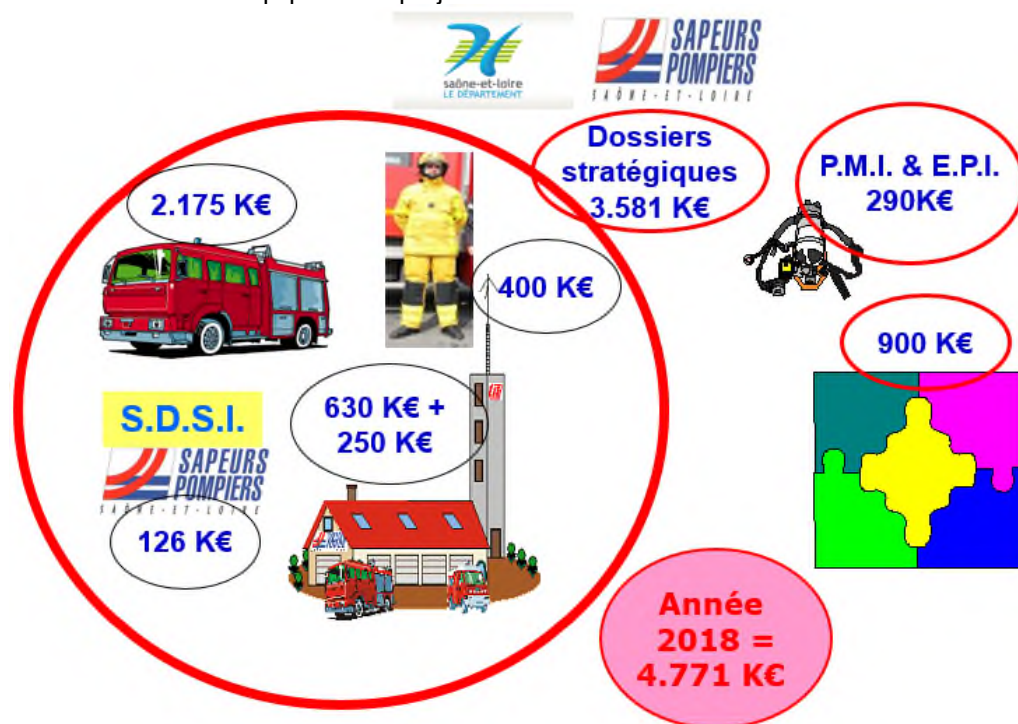
Dans ces conditions, les dépenses financières et imprévues globales passeraient de 1.798 K€ au B.P. 2017, à 1.725 K€ au B.P. 2018, soit une diminution de 73 K€ ou 4 %.

2.4 - Vue d'ensemble des dépenses d'investissement hors dépenses financières

Le tableau détaillé des dépenses d'investissement figure en annexe 2.

Les dépenses d'équipement passeraient de 4.128 K€ hors reports en 2017 à 4.771 K€ en 2018, report de la dernière opération d'IMMO 2 compris. Il s'agit bien là de maintenir un niveau d'investissement conséquent permettant de doter les centres de moyens et de structures adaptés à l'activité opérationnelle.

L'identification des dépenses d'investissement par grandes catégories permet de donner une lisibilité sur les équipements projetés :



II - L'ÉVOLUTION PRÉVISIBLE DES RESSOURCES POUR 2018

OBJECTIF 7 – Une évolution maîtrisée des ressources en cohérence avec la convention de partenariat n° 4 2017-2019.

1. LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

1.1 - Les produits du Service

Ces produits correspondent à la réalisation d'interventions payantes réalisées par les sapeurs-pompiers.

En cas de carence des ambulanciers privés, lorsque le S.D.I.S. 71 intervient pour du secours à personne en lieu et place des transporteurs sanitaires privés, il peut prétendre à une indemnisation. Une convention a été signée avec le centre hospitalier de CHALON-SUR-SAÔNE, siège du S.A.M.U de Saône-et-Loire, pour les années 2016 à 2018 et fixe de façon forfaitaire le montant global de cette indemnisation à 164 K€ par an.

En cas d'accidents sur le domaine autoroutier. Le produit de celles-ci devrait être de l'ordre de 150 K€.

En cas d'interventions non obligatoires (ascenseurs bloqués, nids de guêpes...). Celles-ci sont soumises à facturation. Une recette de l'ordre de 55 K€ est attendue.

D'autres recettes proviennent de mise à disposition de personnels opérationnels (jury d'examens, réquisitions, dispositif préventif de sécurité) pour 30 K€, d'interventions opérationnelles réalisées par le S.D.I.S. 71 dans les départements limitrophes pour 40 K€ ou de prestations de formations pour 30 K€.

Aussi, compte tenu de ces éléments, le produit global de ces recettes du Service devrait être d'environ 469 K€ au B.P. 2018, contre 463 K€ au B.P. 2017, soit une hausse de 1,3 %.

1.2 - Les participations diverses

Parmi les participations diverses, outre les contributions des Communes, des Établissements Publics de Coopération Intercommunale et la participation du Département, qui seront développées ci-après, on peut citer **des participations régulières**, avec principalement les transports médicalisés réalisés par les sapeurs-pompiers vers les hôpitaux pour 153 K€, la maintenance du réseau A.N.T.A.R.E.S. (S.S.U.) pour 28 K€, la participation aux emplois d'avenir pour 26 K€. Ces diverses participations (hors contributions des communes, E.P.C.I. et participation du Département) devraient générer un produit de 207 K€ contre 229 K€ en 2017.

Une nouvelle ligne correspondant au F.C.T.V.A. récupéré sur les dépenses de fonctionnement d'entretien des bâtiments en 2016 apparaît. Elle serait créditée de 45 K€.

1.3 - Les atténuations de charges

Les recettes enregistrées sur ce poste correspondent essentiellement à divers remboursements d'organismes ou collectivités, liés aux frais de personnels. Statistiquement et par rapport aux autres exercices antérieurs, la prévision pour 2018 a été arrêtée à hauteur de 205 K€.

1.4 - Les autres recettes

Les autres produits de gestion courante constitués des revenus des immeubles sont estimés à 4 K€.

Les produits exceptionnels, notamment constitués des remboursements d'assurances et des débits et pénalités, sont prévus à hauteur de 120 K€.

1.5 - Le solde d'exécution reporté et les reprises sur provisions

L'excédent provient de l'excédent cumulé des exercices antérieurs et des crédits votés et inemployés par les services, pour diverses raisons, et notamment les difficultés de recrutements de S.P.P. hommes du rang et officiers. Aujourd'hui, cette dernière somme est évaluée à 1 100 K€.

Dans le cadre d'une gestion optimisée, il conviendra de tendre vers une diminution conséquente de ce solde d'exécution reporté.

Enfin les recettes de fonctionnement enregistreront, pour 2018, une reprise partielle (130 K€) de la provision qui a été constituée en 2013 et 2014 pour faire face aux visites décennales et techniques des grandes échelles évoquées lors de la présentation de l'évolution des charges à caractère général. Pour mémoire, cette provision est de 520 K€, répartie sur 4 années.

1.6 - La neutralisation de certains amortissements

Conformément aux dispositions comptables de la M61, la neutralisation des amortissements est réalisée pour les bâtiments. L'application de cette disposition constitue donc une ressource d'ordre et elle atténue ainsi la charge d'amortissement évoquée ci-dessus. Il convient également de prendre en compte la quote-part des subventions transférées qui vient également diminuer le poids de ces amortissements.

BP	2017	2018
Dépenses	4.700 K€	4.530 K€
Recettes	1.767 K€	1.775 K€
Amortissement NET	2.933 K€	2.755 K€

1.7 - Synthèse sur les recettes de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement passeraient de 36.324 K€ au B.P. 2017 à 36 548 K€ au B.P. 2018.

Cette prospective étant équilibrée, le total de l'ensemble des recettes de fonctionnement (réelles + ordre) diminuerait de 0,1 % ou 277 K€, pour atteindre un volume global de 39.423 K€ en 2018.

1.8 - Éléments de comparaisons

Panel de S.D.I.S. comparables	Population départementale D.G.F.	R.R.F. <i>sauf 002</i> K€	R.R.F. €/Habitant
	2017	2017	2017
S.D.I.S. - DOUBS - 25	549 155	46 748,0	85,1
S.D.I.S. - EURE - 27	617 372	36 568,6	59,2
S.D.I.S. - INDRE-ET-LOIRE - 37	603 924	40 862,0	67,7
S.D.I.S. - MARNE - 51	577 285	37 230,5	64,5
S.D.I.S. - SAÔNE-ET-LOIRE - 71	578 517	38 325,0	66,2
S.D.I.S. - SARTHE - 72	598 253	36 054,0	60,3
S.D.I.S. - SOMME - 80	583 641	44 216,0	75,8
Moyenne			68,4

2. LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

2.1 - Le Fonds de Compensation de la T.V.A. (F.C.T.V.A.)

Cette ressource provient de l'État. Ce fonds correspond à la restitution d'une partie de la T.V.A. versée par le S.D.I.S. 71 au titre des dépenses d'équipement.

Pour 2018, l'assiette de restitution correspond aux dépenses réalisées en 2016, auxquelles est appliqué un taux de 16,404 %. Le produit attendu est de 625 K€ sur l'exercice 2018, contre 728 K€ sur l'exercice 2017, en raison notamment, du report des travaux du C.I.S. de CHALON-SUR-SAÔNE sur l'année 2017.

Précisons toutefois que cette évolution est conjoncturelle, puisqu'elle dépend du montant des dépenses effectivement payées sur l'exercice comptable considéré.

2.2 - Les emprunts

Comme prévu dans la convention n° 4, le Département rembourse les annuités des emprunts correspondants aux investissements immobiliers structurants passés pour 533 K€. Également, il apporte une subvention d'équipement qui se substitue aux emprunts. Pour l'année 2018, il est ainsi prévu le versement d'une subvention directe d'équipement de 360 K€.

Dans ces conditions, il ne serait pas réalisé d'emprunt en 2018 pour les dépenses d'équipement nouvelles.

Cependant, il n'en demeure pas moins que le S.D.I.S. 71 a un encours de dette (C.R.D.). Le tableau ci-dessous permet de comparer le niveau d'endettement, par habitant, des S.D.I.S. recensés dans notre panel :

Panel de S.D.I.S. comparables	Population départementale D.G.F.	Capital Restant Dû 01/01/2017 K€	C.R.D. 01/01/N €/Habitant	C.R.D. au 01/01/ 2017 par rapport aux R.R.F. 2017
	2017	2017	2017	2017
S.D.I.S. - DOUBS - 25	549 155	29 980,0	54,6	64,1%
S.D.I.S. - EURE - 27	617 372	23 360,7	37,8	63,9%
S.D.I.S. - INDRE-ET-LOIRE - 37	603 924	37 495,0	62,1	91,8%
S.D.I.S. - MARNE - 51	577 285	7 637,0	13,2	20,5%
S.D.I.S. - SAÔNE-ET-LOIRE - 71	578 517	16 215,0	28,0	42,3%
S.D.I.S. - SARTHE - 72	598 253	12 153,0	20,3	33,7%
S.D.I.S. - SOMME - 80	583 641	26 182,0	44,9	59,2%
Moyenne			37,3	53,6%

2.3 - Le solde d'exécution reporté de l'année

L'excédent d'investissement peut, quant à lui, être estimé à près de 700 K€ pour l'année 2017, avec le report de l'opération de la Haute Mouge dans le cadre d'IMMO 2 et l'annulation de près de 141 K€ de crédits dans le cadre du S.D.S.I.

Dans le sens de faire évoluer la gestion de la trésorerie et de tendre vers un fond de roulement raisonnable et raisonnée, la gestion des A.P./C.P. sera abordée de façon plus fine, afin d'inscrire, à chaque exercice budgétaire, les seuls crédits de paiement qui seront réellement décaissés.

Dans ces conditions, les recettes réelles d'investissement passeraient de 1.782 K€ au B.P. 2017 à 1.562K€ au B.P. 2018.

3. LES CONTRIBUTIONS DES COLLECTIVITÉS LOCALES

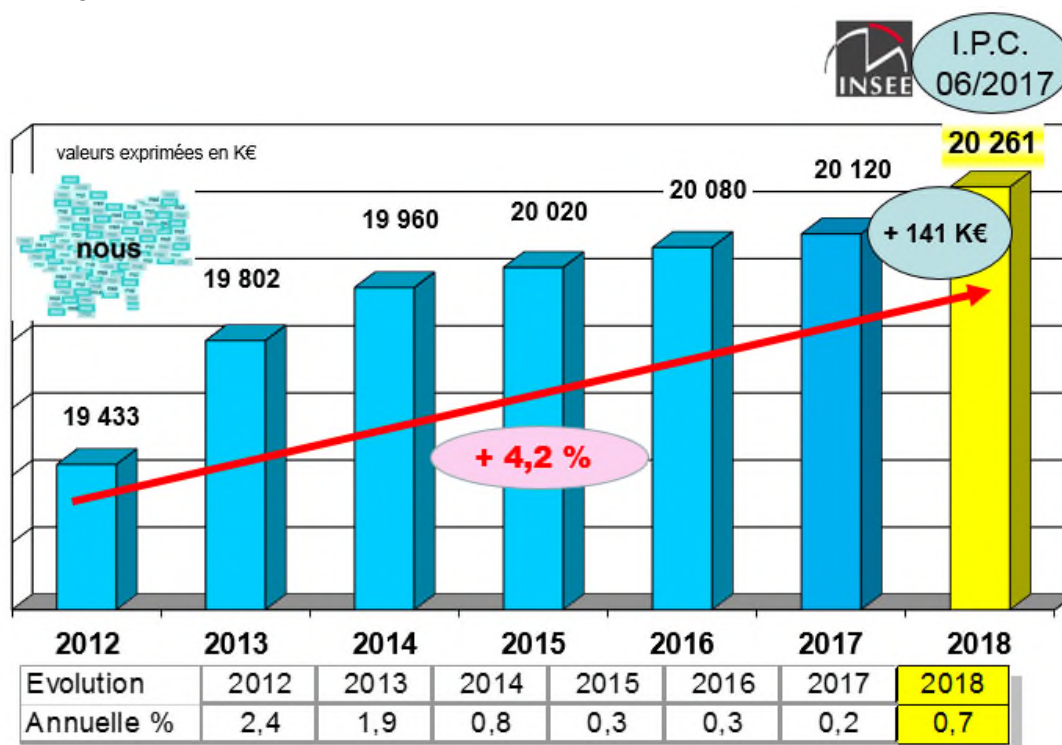
OBJECTIF 8 – Malgré une hausse conséquente de l'activité opérationnelle, une évolution maîtrisée des contributions des communes et E.P.C.I. et de la participation du Département en terme de continuité de service. Également, la poursuite d'une politique volontariste du Département de soutien pour la dotation de moyens opérationnels adaptés aux missions et risques actuels.

3.1 - Les contributions des Communes et Établissements Publics de Coopération Intercommunale (E.P.C.I.)

Les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) prévoient que les contributions des Communes et E.P.C.I. augmentent au plus de la même manière que l'Indice des Prix à la Consommation (I.P.C.) publié par l'I.N.S.E.E. La délibération du S.D.I.S. de 2011 prévoit d'appliquer l'I.P.C. retenu à son taux plein.

L'I.N.S.E.E, dans son rapport d'information n° 184 du 13 juillet 2017, a publié l'évolution de l'I.P.C. constaté en juin, sur l'ensemble des ménages et hors tabac – (I.N.S.E.E. 9812 - *nouvelle référence depuis 2017 – ancienne 9805*)- soit **0,70 %** sur les douze derniers mois glissants.

Du fait de l'évolution de l'I.P.C. (juin 2017 = 0,7 %), le volume financier de ces contributions passerait de 20.120 K€ en 2017 à 20 261 K€ en 2018, soit une augmentation globale de 141 K€.

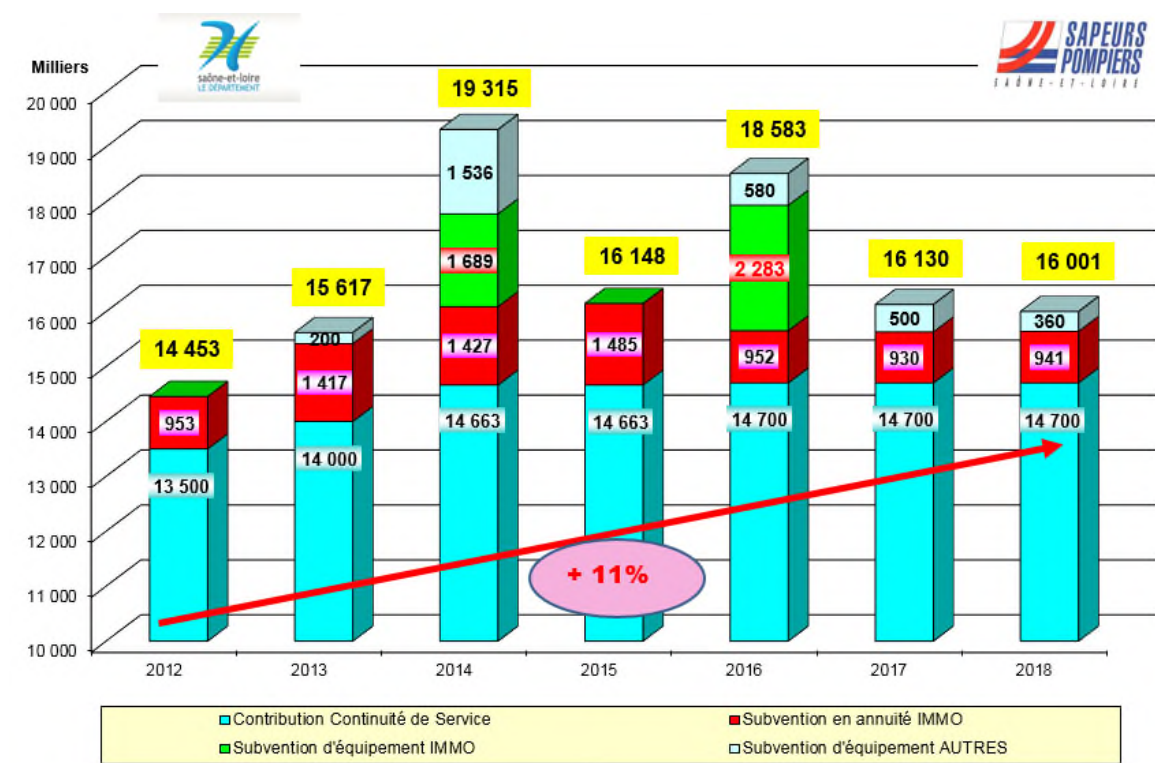


3.2 – La participation du Département, une participation dynamique adaptée à une politique partagée

Du fait de l'encadrement de l'évolution de la contribution des Communes et E.P.C.I., la participation du Département devient le seul levier de financement complémentaire pour atteindre l'équilibre budgétaire. En effet, elle est la seule variable d'ajustement, que ce soit pour assurer la continuité du Service, pour mettre en œuvre des politiques nouvelles, ou bien pour faire face aux effets financiers liés à des facteurs exogènes.

Au vue de l'ensemble des éléments ci-avant développés, la participation du Département pour 2018 pourrait être la suivante :

- ☞ Une part dite de "**continuité de service**" qui concoure au financement régulier du Service. Elle pourrait être, pour 2018 de **14.700 K€**, comme en 2016 et 2017.
- ☞ Une part "**subvention pour équipements structurants**" correspondant au remboursement des emprunts – capital et intérêts – réalisés pour le financement des plans immobiliers structurants, serait de **941 K€**, contre 930 K€ au B.P. 2017.
- ☞ Une part "**subvention directe d'équipement**", dans le cadre d'une politique volontariste de soutien des plans d'équipement, pour les acquisitions relevant des investissements précédents de **360 K€**, contre 500 K€ en 2017.



La présentation synthétique des ressources, tant en fonctionnement qu'en investissement, est donnée en annexes 3 et 4.

3.3 – Éléments de comparaison

Panel de S.D.I.S. comparables	Population départementale D.G.F.	Contribution Département (Fonct+Inv) K€	Contrib, Dépt €/Habitant	Contribution Com. & EPCI K€	Contribution Com. & EPCI €/Habitant	Contribution Département 2017 / R.R.F.2017
	2017	2017	2017	2017	2017	2017
S.D.I.S. - DOUBS - 25	549 155	25 513,0	46,5	20 448,0	37,2	54,6%
S.D.I.S. - EURE - 27	617 372	21 806,8	35,3	13 702,0	22,2	59,6%
S.D.I.S. - INDRE-ET-LOIRE - 37	603 924	28 240,0	46,8	10 673,0	17,7	69,1%
S.D.I.S. - MARNE - 51	577 285	14 229,4	24,6	22 189,1	38,4	38,2%
S.D.I.S. - SAÔNE-ET-LOIRE - 71	578 517	16 130,0	27,9	20 120,0	34,8	42,1%
S.D.I.S. - SARTHE - 72	598 253	18 580,0	31,1	16 065,0	26,9	51,5%
S.D.I.S. - SOMME - 80	583 641	24 769,0	42,4	18 237,0	31,2	56,0%
Moyenne			36,4		29,8	61,9%

DÉCISION

Après en avoir délibéré,

Les membres du Conseil d'Administration à l'unanimité,

- approuvent les termes de cette évolution prévisionnelle des ressources et des charges du S.D.I.S. pour l'année 2018 ;
- autorisent le Président à présenter ces éléments à l'Assemblée Départementale, pour que le Département détermine sa participation au Service Départemental d'Incendie et de Secours au titre de l'exercice 2018.

André ACCARY
Président du CA.S.D.I.S. 71

Et ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait conforme

Certifié exécutoire pour avoir été

- reçu en Préfecture le 14 DEC. 2017

- publié le 14 DEC. 2017

Le Président,



Pour le Président et par délégation,
Le Directeur Adjoint.

Jacqueline FELIX

RESSOURCES & CHARGES PRÉVISIBLES POUR 2018

FONCTIONNEMENT DEPENSES DE L'EXERCICE	B.P. 2017 voté	Prévisions 2018 convention 4	Prévisions 2018
OPERATIONS REELLES ET MIXTES			
011 Charges à caractère général - TOTAL	5 300 000,00	5 130 000,00	5 110 000,00
012 Charges de personnel et frais assimilés - TOTAL	27 439 000,00	27 766 000,00	28 210 000,00
014 Atténuation de produits			
65 Autres charges de gestion courante - TOTAL	310 000,00	310 000,00	310 000,00
Total dépenses de gestion des services	33 049 000,00	33 206 000,00	33 630 000,00
66 Charges financières - TOTAL	509 000,00	430 600,00	487 000,00
67 Charges exceptionnelles	20 000,00	20 000,00	20 000,00
68 Dotations aux provisions	0,00	0,00	30 000,00
022 Dépenses imprévues - TOTAL	1 422 000,00	240 400,00	725 940,70
022 Dépenses imprévues Continuité du Service	422 000,00	120 400,00	725 940,70
022 Dépenses imprévues Contenir évol. participation Département	1 000 000,00	120 000,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES ET MIXTES	35 000 000,00	33 897 000,00	34 892 940,70
OPERATIONS D'ORDRE			
042 Opérations ordre entre sections	4 700 000,00	4 473 000,00	4 530 000,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE	4 700 000,00	4 473 000,00	4 530 000,00
TOTAL DEPENSES DE L'EXERCICE (sauf cessions actif)	39 700 000,00	38 370 000,00	39 422 940,70

RESSOURCES & CHARGES PRÉVISIBLES POUR 2018

INVESTISSEMENT DEPENSES DE L'EXERCICE	B.P. 2017 voté avec reports	Prévisions 2018 convention 4 hors reports	Prévisions 2018
Dépenses d'équipement (c/20,21,23) de l'ANNEE N	9 714 842,80	3 566 000,00	4 770 600,00
Dep. Équipement individualisé en AP	7 371 747,12	1 850 000,00	3 054 600,00
Dossier stratégique & STRUCTURANT - IMMOBILIER 2 2013-2017	2 834 975,26		630 000,00
Dossier stratégique & STRUCTURANT - IMMOBILIER 3 2018-2021		En cours de réflexion	249 600,00
Dossier stratégique - VEHICULES 2 2013-2016	2 567 658,24		
Dossier stratégique - VEHICULES 3 2017-2019	1 850 000,00	1 850 000,00	2 175 000,00
Dossier stratégique - HABILLEMENT A.P. initiale	119 113,62		
Dep. Équipement hors AP	2 277 845,68	1 716 000,00	1 716 000,00
Dossier stratégique - HABILLEMENT Continuité 21562	400 000,00	400 000,00	400 000,00
Dossier stratégique - S.D.S.I.	260 000,00	126 000,00	126 000,00
Continuité du service - P.M.I & E.P.I, Santé & équipes spé.	340 000,00	290 000,00	290 000,00
Continuité du service - Autres équipements	1 277 845,68	900 000,00	900 000,00
204 Subventions d'équipements versées	65 250,00	0,00	0,00
Dépenses financières (c/10,13,16,26,27) de l'ANNEE N	1 798 157,20	1 235 800,00	1 725 376,17
16 Total Capital dette à rembourser hors refinancement	877 000,00	814 400,00	815 000,00
1641 Dette propre	337 000,00	281 200,00	281 000,00
1641 Dette équipements structurants	540 000,00	533 200,00	534 000,00
165 Remboursement de Cautionnements	5 000,00	5 000,00	5 000,00
275 Remboursement de Cautionnements	5 000,00	5 000,00	5 000,00
103 Remboursement Avance F.C.T.V.A. P.T.Z.	365 000,00	365 000,00	365 000,00
020 Dépenses imprévues	546 157,20	46 400,00	535 376,17
TOTAL DES DEPENSES REELLES	11 513 000,00	4 801 800,00	6 495 976,17
OPERATIONS D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION			
041 - Opérations patrimoniales			
OPERATION D'ORDRE DE SECTION A SECTION			
040 Opérations ordre entre sections	1 767 000,00	1 714 200,00	1 775 000,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE DE SECTION A SECTION	1 767 000,00	1 714 200,00	1 775 000,00
TOTAL DEPENSES DE L'EXERCICE	13 280 000,00	6 516 000,00	8 270 976,17
001 Solde d'exécution investissement reporté	0	0	0
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT (sauf cessions actif)	13 280 000,00	6 516 000,00	8 270 976,17

RESSOURCES & CHARGES PRÉVISIBLES POUR 2018

FONCTIONNEMENT RECETTES DE L'EXERCICE	B.P. 2017 voté	Prévisions 2018 convention 4	Prévisions 2018
OPERATIONS REELLES ET MIXTES			
70 Produits des services, du domaine, et ventes diverses	463 000,00	461 000,00	469 000,00
74 Participations	35 461 400,00	35 494 800,00	35 619 940,70
744 FCTVA			45 000,00
7474 et 7475 Contributions Communes & E.P.C.I.	20 120 100,00	20 160 000,00	20 260 940,70
74731 Participation du Département - Continuité du Service	14 700 000,00	14 700 000,00	14 700 000,00
74732 Participation du Département - Intérêts Equipts structurants	411 800,00	399 800,00	407 000,00
74 Participations diverses	229 500,00	235 000,00	207 000,00
75 Autres produits de gestion courante	4 300,00	4 000,00	4 000,00
013 Atténuation de charges	144 000,00	146 000,00	205 000,00
Total recettes de gestion des services	36 072 700,00	36 105 800,00	36 297 940,70
77 Produits exceptionnels	122 107,52	120 000,00	120 000,00
78 Reprises sur provisions	130 000,00	130 000,00	130 000,00
TOTAL RECETTES REELLES ET MIXTES	36 324 807,52	36 355 800,00	36 547 940,70
OPERATIONS D'ORDRE			
042 Opérations ordre entre sections	1 767 000,00	1 714 200,00	1 775 000,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE	1 767 000,00	1 714 200,00	1 775 000,00
TOTAL RECETTES DE L'EXERCICE	38 091 807,52	38 070 000,00	38 322 940,70
RESULTAT REPORTE N-1		2017	
002 Résultat de fonctionnement reporté	1 608 192,48	300 000,00	1 100 000,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	39 700 000,00	38 370 000,00	39 422 940,70

RESSOURCES & CHARGES PRÉVISIBLES POUR 2018

INVESTISSEMENT RECETTES DE L'EXERCICE	B.P. 2017 voté avec reports	Prévisions 2018 convention 4 hors reports	Prévisions 2018
Recettes d'équipement	500 000,00	360 000,00	360 000,00
1313 Subvention directe d'équipement transf. AUTRES - Département	500 000,00	360 000,00	360 000,00
1312 Subvention d'équipement transférable			
Recettes financières	1 282 436,83	1 683 000,00	1 202 000,00
10222 F.C.T.V.A.	728 000,00	1 106 000,00	625 000,00
1383 Subvention d'équipement Département- Capital Equipts structurants	518 200,00	533 200,00	533 200,00
165 Remboursement de Cautionnements	5 000,00	5 000,00	5 000,00
275 Remboursement de Cautionnements	5 000,00	5 000,00	5 000,00
024 Produits de cessions des immobilisations	26 236,83	33 800,00	33 800,00
TOTAL DES RECETTES REELLES	1 782 436,83	2 043 000,00	1 562 000,00
OPERATIONS D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION			
<i>041 - Opérations patrimoniales</i>			
OPERATION D'ORDRE DE SECTION A SECTION			
<i>040 Opérations ordre entre sections</i>	<i>4 700 000,00</i>	<i>4 473 000,00</i>	<i>4 530 000,00</i>
TOTAL DES OPERATIONS D'ORDRE	4 700 000,00	4 473 000,00	4 530 000,00
TOTAL RECETTES DE L'EXERCICE	6 482 436,83	6 516 000,00	6 092 000,00
1068 Excédent de fonctionnement capitalisé	960 000,00	0,00	
001 Solde d'exécution investissement reporté	5 837 563,17	0,00	2 178 976,17
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT (sauf cessions actif)	13 280 000,00	6 516 000,00	8 270 976,17